

NOS CONSEILS EN MANAGEMENT DES RISQUES

LES ÉCOLES DE MUSIQUE

L'application des gestes barrières (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) reste la règle essentielle pour protéger la santé des agents et du public, tout en assurant les missions du service public. Des normes s'appliquant à toutes les professions ont été définies mais, par définition, elles ne sont pas adaptées aux différentes activités professionnelles. Par conséquent, il est préconisé d'adapter l'organisation en fonction de la spécificité de l'activité.

« Tout pour la musique » (F. Gall)



- **Une désinfection quotidienne (à minima) des locaux doit être assurée.**
- **Du gel hydro alcoolique et des masques** doivent être fournis pour les enseignants et les élèves.
- **Une aération naturelle doit pouvoir s'effectuer dans les salles de cours.** Les salles climatisées dont les fenêtres ne peuvent pas s'ouvrir ainsi que celles en sous-sol sont inutilisables.
- **Réorganisation de l'activité** : éviter autant que possible le croisement des personnes. Organiser des circuits au sein des bâtiments et prévoir une signalétique pour faciliter le respect de la règle de distanciation (4m² d'espaces réservés pour chaque individu). Favoriser une organisation par groupe d'élèves sur une période de 15 jours et la mise en place de salles attitrées pour chaque groupe pour la même durée.
- **Nettoyage et usage des différents instruments** : favoriser une désinfection régulière des instruments. Il est vivement conseillé de réaliser l'activité avec les instruments personnels des élèves. Pour les cuivres, le port du masque peut compromettre l'activité, il est donc recommandé d'utiliser toujours le même instrument (à minima pour une durée de 30 jours).
- **Le stockage des instruments** doit pouvoir être réalisé dans la même salle pendant une durée de 15 jours.

« Corona Minus » (Aldebert)

Au regard des contraintes sanitaires et des difficultés techniques de mise en œuvre qu'elles peuvent engendrer pour certains établissements, **il est recommandé de favoriser et/ou de poursuivre l'enseignement à distance.** Néanmoins, le respect des gestes barrières permet de réduire grandement l'exposition aux risques, d'autant plus qu'il est relativement aisé de les transmettre aux plus jeunes avec une approche ludo-éducative.



©Angelov - stock.adobe.com

Tél. : 02 48 48 15 15 - Fax : 02 48 48 15 16
relations.clients@sofaxis.com - www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex
Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges
N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr

 ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001

 **sofaxis**
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

une société du groupe relyens